

ARRÊTÉ DU MAIRE PERMANENT N°05/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune d'Asnières-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2122-18, qui permet au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et l'article L. 2122-23, qui autorise le Maire à subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération n°15/2026 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°16/2026 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, portant désignation des adjoints au Maire ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et la bonne marche des affaires communales ;

Considérant que pour faciliter l'exercice des missions municipales, il y a lieu de déléguer certaines fonctions à un adjoint au Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : DÉLÉGATION DE FONCTION

Délégation est donnée à Madame Sylvie PESLERBE, 1^{ère} adjointe au Maire, d'intervenir dans les domaines suivants :

- Commerce,
- Associations,
- Tourisme.

A ce titre, elle assurera le suivi des dossiers et la mise en œuvre des actions relevant de ses secteurs.

ARTICLE 2 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Dans le cadre des domaines visés à l'article 1, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PESLERBE pour signer :

- Les courriers et actes administratifs courants,
- Les documents relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers relevant de ses attributions.

ARTICLE 3 : ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4 : La présente délégation prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté et vaut pour la durée du mandat municipal, sauf révocation expresse.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en mairie,
- Transmis à Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Notifié à l'intéressée,
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Asnières-sur-Oise, le 23 mars 2026.

Le Maire
ÉRIC HERRY

